



RENFORCER LA SÉCURITÉ ET LA SOUVERAINETÉ SANITAIRES DE L'AFRIQUE

Investir dans les personnels de santé, la santé
communautaire et des programmes de vaccination durables

COMMUNIQUÉ

À LA 39^E SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION AFRICAINE

13 février 2026

Nous, Ministres de la Santé et des Finances des États membres de l'Union africaine, ainsi que Chefs de délégation participant à la Réunion de haut niveau intitulée « **Renforcer la sécurité et la souveraineté sanitaires de l'Afrique : investir dans les personnels de santé, la santé communautaire et des programmes de vaccination durables** », réunis en marge de la **39^e session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine** à Addis-Abeba (Éthiopie),

PRÉAMBULE

CONSCIENTS que l'Afrique, continent de plus de 1,5 milliard d'habitants, demeure confrontée à une fréquence élevée d'urgences de santé publique, notamment des flambées de maladies infectieuses, des chocs liés au climat et des crises humanitaires ;

PRÉOCCUPÉS par le poids persistant de la morbidité et de la mortalité évitables dues aux maladies transmissibles et non transmissibles, aux affections maternelles, néonatales et infantiles, ainsi que par la pression croissante exercée sur les systèmes de santé, aggravée par les effets du changement climatique et les défis liés aux ressources humaines pour la santé ;

RECONNAISSANT que l'Afrique supporte plus de 25 % de la charge mondiale de morbidité tout en ne représentant qu'environ 3 % des effectifs mondiaux des personnels de santé ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT qu'un personnel de santé adapté aux besoins, soutenu de manière adéquate et réparti équitablement — en particulier les Agents de Santé Communautaire (ASC) — constitue un pilier essentiel des Soins de Santé Primaires (SSP), de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) et de la Prévention, Préparation et Riposte aux Pandémies (PPPR) ;

RAPPELANT les engagements collectifs des États membres de l'Union africaine, notamment la Déclaration d'Abuja prévoyant l'allocation d'au moins 15 % des budgets nationaux à la santé ; la décision Assembly/AU/Dec.649(XXIX) (2017) relative au recrutement, à la formation et au déploiement de deux millions d'Agents de Santé Communautaire sur le conti-

nent ; la décision Assembly/AU/Dec.816(XXXV) (2022) établissant l'Équipe spéciale de l'UA sur les ressources humaines pour la santé (HWTT) afin de renforcer la coordination continentale ; ainsi que la décision Assembly/AU/Dec.877(XXXVII) désignant Son Excellence le Président Bola Ahmed Tinubu, GCFR, comme Champion de l'Union africaine pour les ressources humaines pour la santé et le Partenariat pour la prestation de services de santé communautaire, élevant ainsi durablement les ressources humaines pour la santé et la santé communautaire au rang de priorités politiques stratégiques pour la sécurité sanitaire du continent ;

SALUANT le leadership d'Africa CDC et les progrès accomplis dans le renforcement des données probantes, des mécanismes de coordination et des outils continentaux en faveur du développement des ressources humaines pour la santé et des systèmes de santé communautaire, y compris les travaux mandatés par Africa CDC sur les options de financement des ressources humaines pour la santé afin d'éclairer la planification nationale et soutenir le plaidoyer continental ;

COMMUNIQUÉ

NOUS, Ministres de la Santé et des Finances, réunis sous la conduite de Son Excellence le Sénateur Kashim Shettima, GCON, Vice-Président de la République fédérale du Nigeria, représentant Son Excellence le Président Bola Ahmed Tinubu, GCFR, Champion de l'Union africaine pour les ressources humaines pour la santé et le Partenariat pour la prestation de services de santé communautaire, et guidés par les délibérations de cette Réunion de haut niveau, appelons les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, les États membres et les partenaires au développement à renforcer leur engagement politique et à accroître les investissements durables en faveur des ressources humaines pour la santé et de la santé communautaire, et convenons de ce qui suit :

1. Assurer un leadership politique soutenu

Appelons les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine à ériger les ressources humaines pour la santé (RHS) et les Agents de Santé Communautaire (ASC) en piliers stratégiques des Soins de Santé Primaires (SSP), de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) et de la Prévention, Préparation et Riposte aux Pandémies (PPPR).

2. Renforcer les systèmes de ressources humaines pour la santé

Prenons acte avec satisfaction du Pacte de l'Union africaine pour les ressources humaines pour la santé et confirmons l'Équipe spéciale de l'UA sur les ressources humaines pour la santé (HWTT) en tant que mécanisme continental principal de coordination et de redevabilité.

Chargeons Africa CDC, en consultation avec les États membres, de faire progresser les normes continentales en matière d'éducation et de formation des professions de santé, de soutenir l'avancement de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et de renforcer les systèmes d'information sur les ressources humaines pour la santé afin de permettre une planification, un déploiement et une redevabilité fondés sur des données probantes.

3. Accélérer les progrès vers l'objectif continental de deux millions d'Agents de Santé Communautaire d'ici 2030

- **Réaffirmons** l'engagement continental de recruter, former, déployer, institutionnaliser et soutenir durablement deux millions d'Agents de Santé Communautaire d'ici 2030.
- **Appelons les États membres** à accélérer leur intégration dans les systèmes nationaux de Soins de Santé Primaires, en garantissant une rémunération équitable, une protection adéquate, une supervision efficace, des perspectives de carrière et un alignement avec les priorités de vaccination et de PPPR, notamment au bénéfice des populations mal desservies, des enfants « zéro dose » et des zones difficiles d'accès.
- **Appelons également les États membres** à déployer le tableau de bord continental des programmes de santé communautaire aux niveaux politique et programmatique afin d'assurer le suivi des progrès et la redevabilité, conformément à l'Agenda de Lusaka.

4. Accroître et pérenniser le financement national des ressources humaines pour la santé et de la santé communautaire

Appelons les États membres à augmenter et à pérenniser les investissements nationaux en faveur des ressources

humaines pour la santé et des Agents de Santé Communautaire, conformément à la Déclaration d'Abuja et à la Charte africaine d'investissement dans les ressources humaines pour la santé, et à renforcer la coordination intersectorielle entre les ministères de la Santé, des Finances, de l'Éducation, du Travail et de la Fonction publique.

Chargeons Africa CDC d'intensifier son action avec les parties prenantes concernées afin d'identifier et d'évaluer des options de financement durables pour les programmes nationaux de ressources humaines pour la santé et de santé communautaire, et d'en rendre compte à l'Assemblée de l'Union africaine.

Appelons les États membres à assurer un rapportage régulier, par l'intermédiaire d'Africa CDC, à l'Assemblée de l'Union africaine sur les progrès accomplis vers l'objectif 2030, en veillant à l'alignement des investissements dans les ressources humaines pour la santé avec le renforcement de la vaccination de routine et de la vaccination tout au long de la vie.

5. Élaborer et financer des plans d'accélération de la santé communautaire aux niveaux continental et national

- **Nous engageons** à élaborer des plans d'accélération complets et chiffrés pour la santé communautaire aux niveaux continental et national, alignés sur l'objectif de deux millions d'ASC d'ici 2030.
- **Chargeons Africa CDC** et le Mécanisme continental de coordination (CCM) pour la santé communautaire de convoquer, avant juin 2026 à Abuja (Nigeria), une réunion continentale de haut niveau afin d'appuyer les États membres dans la finalisation de plans nationaux chiffrés de renforcement et d'accélération des ASC et de lancer le Plan continental d'accélération de la santé communautaire.
- **Appelons les Ministres des Finances** à participer activement à ce processus afin de garantir l'intégration des plans d'accélération de la santé communautaire dans les budgets nationaux et les cadres de dépenses à moyen terme, avec des lignes budgétaires dédiées et des mécanismes de financement durables.
- **Appelons les partenaires au développement**, institutions financières, secteur privé, partenaires bilatéraux et philanthropes à aligner leurs financements catalytiques et mixtes sur des stratégies nationales chiffrées en matière de ressources humaines pour la santé et de santé communautaire, afin de soutenir la viabilité budgétaire à long terme.

6. Chargeons Africa CDC de faire rapport sur les progrès réalisés lors de la Réunion de coordination de mi-année en juillet 2026, ainsi qu'aux organes de gouvernance d'Africa CDC et aux organes politiques de l'Union africaine.

Adopté à Addis-Abeba (Éthiopie), le 13 février 2026.



Centres africains de contrôle et de prévention des maladies,
Ring Road, 16/17, place Haile Garment Lafto,
Sous-ville de Nifas Silk-Lafto,
P.O Box 200050 Addis-Abeba

Africa CDC est une agence de santé continentale autonome de l'Union africaine créée pour soutenir les initiatives de santé publique des États membres et renforcer la capacité de leurs institutions de santé publique à détecter, prévenir, contrôler et répondre rapidement et efficacement aux menaces de maladie.



Protection de la Santé de l'Afrique

www.africacdc.org

    @africacdc